

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Absents excusés : Christine DARÇON (pouvoir à M Thévenon R), Thierry JAFFRE (pouvoir à M Jacquet F).

La séance est ouverte à 19 H 00 ; le compte rendu de la séance du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1- Elections sénatoriales

Nécessité d'élire ce jour les conseillers qui seront grands électeurs pour élire le 28 septembre à Lyon les sénateurs.

Le bureau de vote est constitué de M THÉVENON René, président du bureau, M RANCHON Joseph, M MARTIN-COCHER Charles, M LAFOND Alexandre et M JACQUET Fabien.

Se présentent pour les 3 postes de délégués : M MARTIN-COCHER Charles, M DESCAILLOT Roger, M THEVENON René, M CADILLON Roger

14 suffrages exprimés, les 3 élus à la majorité au 1^{er} tour sont :

- M DESCAILLOT Roger, 13 voix
- M THÉVENON René, 12 voix
- M CADILLON Roger, 10 voix

Se présentent pour les 3 postes de suppléants : M MARTIN-COCHER Charles, M JANDARD Michel, M JACQUET Fabien.

14 suffrages exprimés, 1 nul, les 3 élus à la majorité au 1^{er} tour sont :

- M JACQUET Fabien, 14 voix
- M JANDARD Michel, 14 voix
- MARTIN-COCHER Charles, 13 voix

2- Ecole

La réforme des rythmes scolaires :

M MARTIN-COCHER présente la nouvelle organisation des rythmes scolaires, proposée pour la rentrée de septembre 2014.

Classe le mercredi matin de 8h15 à 11h15, en plus des 4 jours déjà existants.

L'inspection académique a validé les horaires des temps d'activité périscolaires proposé par le conseil municipal, à savoir 1 heure par jour le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h15 (pas de temps périscolaire le vendredi, une garderie gratuite est proposée ce jour de 15h15 à 16h15).

10 intervenants ont été retenus pour assurer des activités variées : 2 professeurs des écoles, 2 ATSEM, 1 employée municipale, 5 personnes intervenant dans les domaines du sport (ping pong), de la musique, de la danse, de l'informatique, des arts plastiques, des travaux manuels (fabrication d'objets, couture, tricot...), des jeux de société.

Un document d'explication et d'inscription est remis aux parents dès le lundi 23 juin et est à rendre pour le 27 juin.

Pour l'année scolaire 2014-2015, ces activités seront proposées gratuitement aux enfants, le coût sera supporté par le budget de la commune.

La proposition de gratuité est adoptée à la majorité.

Reprise des garderies périscolaires et cantine :

- Cantine :

Actuellement l'organisation de la cantine pour les élèves de l'école primaire oblige à tenir compte de contraintes imposées par le collège : nombre de places limité à 38, inscription au mois et achat de tickets au collège.

De plus, certains enfants inscrits ne viennent pas et bloquent des places.

A ce jour, 47 enfants souhaitent déjeuner à la cantine à la rentrée. Une négociation est en cours avec le collège pour des places supplémentaires. Une réflexion sera engagée pour réviser si besoin le système d'inscription et de paiement, mettre en place un règlement et le faire appliquer.

Rappel : le coût du transport de l'école au collège pris en charge par la commune : 0,50€ par enfant et par jour. Le sou des écoles participe également au financement de cette dépense.

- - Garderie :

Une garderie est proposée le mercredi matin avant la classe et après les cours de 11h15 à 12h15.

Les tarifs seront identiques à ceux déjà pratiqués pour les autres jours : 1€ par heure pour un enfant venant régulièrement, 1,50€ /h pour un enfant venant occasionnellement.

3- Finances

• Participation au RASED (médecine scolaire) pour 2013/2014 :

La mairie de Beaujeu demande 15 € de fonctionnement par classe de primaire et maternelle (soit 60 €) pour la participation à l'entretien des locaux utilisés par la médecine scolaire dans le cadre de leur intervention auprès des élèves en difficulté.

- Matériel informatique pour la mairie :

Les ordinateurs de la mairie nécessitent des mises à jour et évolution dues à la fin du système d'exploitation Windows XP pro et de la mise en œuvre de la dématérialisation totale avec la Trésorerie et les services préfectoraux.

Un devis de 759 € comprenant l'achat d'une nouvelle unité centrale, d'un écran et la prestation d'installation et mise à jour dans le bureau de M le Maire est validé.

Un prochain devis est à venir pour l'ensemble du transfert des données dans les nouvelles versions windows par la société D-Fii, ainsi que pour les données de comptabilité par e-magnus

- Loyer logement ancienne gendarmerie :

Suite aux travaux réalisés dans le F2 de 66 m², pour un montant de 10 000€, une proposition d'augmentation de loyer est faite par la commission logement. Nouveau montant : 350€.

Même chose pour le studio de 35 m², actuellement inoccupé. Nouveau montant : 280€.

Une délibération est votée à l'unanimité.

4- Travaux et bâtiments :

- Contrat pluriannuel

Un arrêté attributif de subventions au titre du contrat pluriannuel doit être demandé pour les travaux de chauffage de l'église, de l'installation de la vidéo protection et du réaménagement de la mairie. Une délibération est prise pour donner autorisation au maire d'effectuer cette demande

5- Sécurité :

- Produit des amendes de police

Au titre du produit des amendes de police, il est possible de solliciter une subvention pour des travaux liés à la sécurité routière : des devis de marquage de passages protégés et d'un arrêt minute pour un montant total de 2857.20 € TTC seront présentés.

- Vidéo surveillance :

A la demande de la préfecture du Rhône, une délibération doit être prise par la nouvelle municipalité pour désigner des membres du conseil habilités à accéder aux images enregistrées en cas de nécessité : Thierry JAFFRE et Roger CADILLON sont nommés.

6- Divers

- Pouvoir de police du maire : le maire conserve les compétences en matière d'assainissement et de voirie ; il n'y aura pas de transfert à la communauté de communes.
- Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Sous la présidence de Monsieur le Maire, celle-ci doit être composée de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

A l'issue du vote à bulletin secret, ont été élus

Délégués titulaires : Michel JANDARD, Fabien JACQUET, Carlos CARNEIRO

Délégués suppléants : Joseph RANCHON, Thierry JAFFRE, Roger BRAILLON

- Affaire KAMNAZ

Monsieur le Maire fait part de la poursuite entamée par Mr et Mme Kamnaz à l'encontre de la Commune concernant les désagréments apportés par le city-stade « Agorespace » situé au-dessus de leur habitation : ballons qui tombent sur leur propriété et les enfants qui y pénètrent régulièrement pour les récupérer.

Ce dossier traîne déjà depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal rendra visite à Mr et Mme Kamnaz pour leur faire part de l'intention de prendre sérieusement en main ce dossier : fermeture provisoire du stade, étude de la possibilité de le couvrir d'un filet.

- Augmentation des heures de travail de Mme Vierheller

Au vu de la surcharge de travail administratif et afin d'apporter une aide à la secrétaire de mairie, le conseil municipal décide d'augmenter les heures de travail de Mme Mireille Vierheller, passant ainsi de 29 à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2014.

- Charte forestière de territoire du massif du Beaujolais Vert

Monsieur Joseph RANCHON est désigné en tant que délégué en charge des questions Forêt-Bois

- Délégué à l'Ambroisie

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, un référent « Ambroisie » doit être désigné au sein de chaque commune: Mr Roger DESCALLOT est choisi.

7- Questions diverses

- brèves de Monsols : elle sera distribuée début juillet, les conseillers sont amenés à y apporter leurs remarques rapidement.
- propriétés à vendre : 2 propriétaires se proposent de vendre un bien immobilier à la commune. Celle-ci refuse.
- M Descaillot fait un compte-rendu d'une réunion avec les Amis de la Nature et du Haut Beaujolais.
- M Martin-Cocher aborde plusieurs points sur lesquels il souhaite une réflexion du conseil :
 - Sécurité routière dans la grande rue : marquages au sol, vitesse, stationnement.
 - Tourisme : création d'un camping municipal, d'une aire de services camping-cars.
 - Confort, propreté : installation de bancs dans le village ainsi que des poubelles.
 - Economies d'énergie : réduction de l'éclairage public la nuit, isolation du toit de l'Ecole.
 - PLU : demande de reprise de l'étude pour qu'il ne soit pas imposé par l'administration

La Secrétaire de Séance,
Noëlle VACHER

Compte rendu approuvé par les conseillers municipaux présents.

Observations éventuelles :

Signatures des conseillers municipaux :